



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/47 : ÉCONOMIE-EMPLOI-AGRICULTURE-THD

Séance du : 15 avril 2024

**OBJET 2024-04/47 : ÉCONOMIE-EMPLOI-AGRICULTURE-THD
COMMUNE DE LAUBRIÈRES – ACQUISITION LICENCE IV**

M. Daniel GENDRY, Vice-Président en charge de l'Économie, de l'Emploi, de l'Agriculture et du THD, rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes du Pays de Craon est compétente en matière de développement économique sur la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire est défini comme suivant : « actions de sauvegarde du dernier commerce alimentaire ou café d'une commune membre, afin de pallier la carence de l'initiative privée, assurer une offre commerciale de proximité et favoriser le maintien de la population en milieu rural ». L'intérêt communautaire concerne 14 communes de la Communauté de communes du Pays de Craon dont la commune de Laubrières.

La licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie sur la commune de Laubrières est la propriété de la SARL BN Chef.

Suite à la cessation d'activité de la SARL BN Chef, exploitant du dernier commerce sur la commune de Laubrières jusqu'au 28 février 2023, il est proposé au Conseil communautaire que la Communauté de communes du Pays de Craon se porte acquéreur de la licence IV ; ce qui permettra ainsi de la conserver sur la commune de Laubrières.

Désignation du bien et condition de cession :

- Désignation du bien :
Acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie
- Propriétaire du bien :
SARL BN CHEF, 2 rue d'Anjou – 53540 LAUBRIERES
- Condition de cession :
2000 € hors frais de notaire (ceux-ci étant à la charge de l'acquéreur)

Considérant l'avis favorable de la commission Économie-Emploi-Agriculture-THD du en date du 11 mars 2024,

Considérant l'avis favorable du bureau du 11 mars 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

⇒ **APPROUVE** l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie au prix de 2000€ (hors frais de notaire) ;

⇒ **CONFIE** à l'étude de Maître MARSOLLIER-BIELA, notaire à Cossé-le-Vivien, la rédaction de l'acte ;

⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération et signer tout document y afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240447-DE

Accusé certifié exécutoire

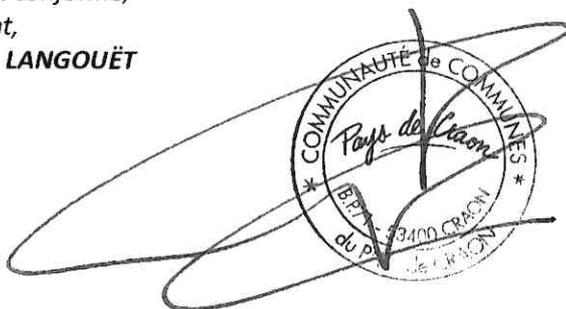
Réception par le préfet : 22/04/2024

Publication : 22/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

